# Compostage dans les cimetières

Cadre de restitution : Programme Local de Prévention

## CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

**Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Assimi**
Place des Enfants de Troupe
www.symtoma.org

PARENT
Charlotte
Occitanie
charlotte.parent@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé MENAGE, PREVENTION DES DECHETS, DECHETS VERTS, CONTENEUR

## CONTEXTE

### Description du contexte de l'action:

Le SYMTOMA Aigoual-Cévennes-Vidourle couvre 7 communes et près de 47 000 habitants, regroupés en 4 Communautés de Communes, toutes en habitat rural.

Dans le cadre du plan organique (détourner la FFOM par diverses formes de compostage), le syndicat a souhaité développer le compostage dans les cimetières, lieux générant majoritairement des déchets de végétaux. Plusieurs raisons ont incité à ce choix :

- Des quantités de **déchets organiques importantes** collectées avec les ordures ménagères, surtout après la Toussaint
- Un **geste facile** à faire dans la mesure où le composteur est placé à côté de la poubelle
- Une **proposition cohérente** avec la promotion du compostage domestique faite auprès des usagers
- La possibilité de **fabriquer en interne des composteurs** à partir de palettes déposées en déchèteries, offrant un exemple de **réutilisation**.

## OBJECTIFS ET RÉSULTATS

### Objectifs quantitatifs :

Au démarrage de l'action :

atteindre un taux d'équipement de 30% des communes, soit environ 25 en 5 ans.

Actuellement :

réduire la part de biodéchets dans les ordures ménagères.

### Résultats quantitatifs:

Une dizaine de communes est équipée de composteurs de cimetière.

### Résultats qualitatifs :

Lorsque le volume des composteurs est adapté, les conteneurs d'ordures ménagères résiduelles des cimetières ne contiennent quasiment plus de déchets organiques et sont remplis moins rapidement.

## MISE EN OEUVRE

### Description de l'action :

**L’opération fonctionne en partenariat avec les communes et Communautés de communes**

Un premier site pilote a été mis en place, permettant un retour d’expérience vers les autres communes. Puis l’action a ensuite été proposée aux Maires des autres communes et d’autres cimetières ont été équipés à la demande des Maires volontaires.

Les composteurs ont été fabriqués avec des palettes de récupération par un agent des ateliers du SYMTOMA. Les employés municipaux, chargés de la surveillance du compostage, ont été formés sur place lors de l’installation du composteur, par l'animatrice du SYMTOMA. Un affichage sur le composteur indiquant les consignes était également fourni par le SYMTOMA.

Actuellement, le manque de temps des agents du syndicat mixte ne permet pas le développement de nouveaux sites (cf. ci-dessous).

### Modalités de fonctionnement :

- Les usagers déposent leurs déchets végétaux dans les composteurs. Les pots en terre cuite et en plastique non cassés sont rangés à côté pour permettre leur réemploi.
- L’employé chargé du cimetière gère le compostage en intervenant 1 fois par semaine : retrait des indésirables (fleurs en plastiques, papier plastiques), brassage, arrosage. C’est lui qui récupère et utilise le compost pour les espaces verts. L’ajout de structurant carboné est inutile car les déchets apportés le sont suffisamment.

**Suivi de l'action par l'animatrice prévention du SYMTOMA**

- Retrait du composteur dans une commune ou l’employé municipal ne faisait aucun suivi.
- Sur 2 sites, remplacement des composteurs par des plus gros, sans couvercle, afin d’absorber les quantités de la Toussaint (les anciens se trouvaient surchargés). Le compostage s’apparente ainsi davantage à un compostage en tas, délimité par un pourtour en bois de palette, pour rester propre. L’intervention de l’employé est facilitée.
- Le manque de temps ne permet plus aux agents techniques du SYMTOMA de fabriquer de nouveaux composteurs. Les premiers composteurs avec couvercle n’ont de ce fait pas été remplacés. Le SYMTOMA réfléchit actuellement à une solution plus rapide à installer pour remplacer l’ancien dispositif (mise en place de panneaux de grillage rigide par exemple), et pour pouvoir développer de nouveaux sites.

## Planning:

1. Information des Maires par courrier

2. Fabrication des composteurs, mise en place du matériel sur demande

3. Suivi de l'action par l'animatrice du SYMTOMA

Entre la décision par les élus et le fonctionnement opérationnel des sites sur le territoire, il s'est écoulé 10 mois. L'action est pérennisée.

## Année principale de réalisation:

2009

## Moyens humains :

Au démarrage :

L'animatrice du PLP du SYMTOMA a suivi le déroulement de cette action : 1,5 journée installation + 0,5 journée de suivi (par an et par composteur)

Agent de l'atelier qui se charge de la fabrication des composteurs : 6 h par composteur

Actuellement :

L'animatrice chargée de la prévention au SYMTOMA suit le déroulement de cette action : 1 passage par an (10 minutes par composteur).

## Moyens financiers :

Composteurs fabriqués en palettes de récupération dans les ateliers du SYMTOMA, donc le bois utilisé n'était pas acheté. La visserie nécessaire à la fabrication des composteurs était à l'inverse financée, ce qui représentait un coût de 15 euros par composteur.

## Moyens techniques :

Outillage pour la fabrication des composteurs et véhicule pour les transporter.

## Partenaires moblisés :

Financiers : ADEME (PLP)

Opérationnels : Communes

Autres :

Conseil Général (conseils)

C. de communes (relais)

## VALORISATION

### Facteurs de réussite :

La fabrication du composteur dans l'atelier du syndicat permet son **adaptation au besoin spécifique du cimetière** (grand bac ouvert) mais nécessite la disponibilité de l'agent de l'atelier.

### Difficultés rencontrées :

Au démarrage de l'action :

Des difficultés sont apparues lors des périodes de grosse production de déchets de végétaux (Toussaint notamment), car les composteurs étaient surchargés.

Un matériel plus adapté (plus grand et sans couvercle) a été mis en place.

Actuellement :

Le manque de temps pour la fabrication des composteurs ne permet plus de remplacer les composteurs en place et d'adapter le matériel aux besoins. Une autre solution est à l'étude.

### Recommandations éventuelles:

L'action est reproductible **partout** dans la mesure où comme pour tout compostage partagé, il y a un **référent** chargé du bon déroulement du compostage. Comme **il y a toujours une personne chargée de l'entretien du cimetière**, l'action est assez facile à mettre en place dès lors que sa participation est acquise et qu'elle a pu être formée (formation de référent de site).

Cette participation nécessite l'implication des communes pour mobiliser les employés municipaux.

La mise en place de composteur « traditionnel » avec un couvercle n'est pas recommandée car les végétaux produits dans les cimetières sont très secs et le processus de compostage est très lent voire inactif sans apport d'eau. L'utilisation d'un matériel ouvert, qui s'apparenterait à un compostage en tas délimité, s'avère pratique pour laisser entrer l'eau de pluie. De plus, l'absence de couvercle permet d'offrir une plus grande capacité au composteur, et ainsi d'absorber les quantités importantes de végétaux résultant de la Toussaint notamment (environ 2 semaines après, une fois les fleurs fanées)

Type de programme :
Programme Local de Prévention

## DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

Découvrir

Dernière actualisation de la fiche : **mai 2019**
Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr
Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.